

Aix en Provence, le 6 février 2014

MONSIEUR MICHEL CADOT
PRÉFET
PRÉFECTURE RÉGION PACA – SGAR
BOULEVARD PAUL PEYTRAL
13282 MARSEILLE CEDEX 20

Le Président
Maire d'Aix-en-Provence

Objet : Modification du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Monsieur Le Préfet,

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée depuis plusieurs années résolument dans la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. Nous avons pu ainsi livrer et mettre en service en juillet 2013, l'aire commune de Fuveau / Meyreuil de 23 places ; obtenu le permis de construire pour l'aire de Bouc-Bel-Air / Simiane-Collongue de 30 places dont les travaux vont débuter en avril prochain ; obtenu le permis de construire pour l'aire d'Aix en Provence, située sur le plateau de l'Arbois et d'une capacité de 80 places.

Nous avons également en 2013 réalisé l'aménagement et la mise à disposition d'un terrain de Grands Passages, également situé sur le plateau de l'Arbois. Le Conseil de Communauté du 19 décembre 2013 a, de même, accepté le rapprochement souhaité par le Maire de Septèmes les Vallons afin de mutualiser la réalisation sur le territoire communautaire d'une aire commune avec la commune des Pennes Mirabeau. J'ai noté à cet égard l'accord de principe des services de l'Etat, qui nécessitera cependant une modification formelle du Schéma, pour que les obligations de 25 places pour Septèmes Les vallons et 25 places pour les Pennes Mirabeau soient globalement réduites à 30 places.

Enfin, les services de l'Etat ont été sollicités pour valider, sur propositions des maires concernés, le lieu d'implantation de l'aire de Lambesc / Saint Cannat / La Roque d'Anthéron, d'une capacité de 30 places.

C'est ainsi plus de 20 M€ qui ont fait l'objet d'une autorisation de programme budgétaire et sont inscrits dans notre programme pluriannuel d'investissement, associés à une délégation de service permettant la gestion de ces équipements au fur et à mesure de leur livraison.

Le Bureau communautaire de la CPA avait envisagé, pour respecter les obligations pesant sur les communes de Cabriès et de Vitrolles, et après difficultés pour retenir un site, la réalisation d'une aire de 40 places sur la commune de Cabriès, à proximité du carrefour de Lagremeuse et du quartier de La Duranne. Cette réalisation devait être effectuée conjointement à celle d'une voie nouvelle assurant pour des raisons de sécurité le désenclavement du secteur de la Duranne.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

CS 40868 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 93 85 85 - Fax : 04 42 93 85 86 - SIRET : 241 300 276 000 29 - N° de TVA : FR2524130027600029

<http://www.agglo-paysdaix.fr> - e.mail : administration@agglo-paysdaix.fr

Ce site, agréé par les services de l'Etat et situé en zone naturelle n'est pas sans poser des difficultés d'acceptation tant au niveau du quartier Aixois de la Duranne, que du Pôle d'activités des Milles ou des habitants de Cabriès. Il apparaît ainsi inapproprié de maintenir cette localisation au regard des nombreuses réactions suscitées par cet aménagement.

Je vous sollicite donc par la présente, ainsi que le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, pour ouvrir une procédure de révision du Schéma Départemental afin d'envisager l'ajustement des objectifs imposés à la Communauté du Pays d'Aix et l'intégration à l'opération prévue sur le plateau de l'Arbois (commune d'Aix en Provence) des obligations liées aux communes de Cabriès et Vitrolles.

Il apparaît en effet que le quota de 80 places prévu intègre le déplacement de l'aire Aixoise actuelle de 40 places et l'ajout de 40 places supplémentaires. Ce chiffre est bien supérieur pour la seule ville d'Aix en Provence à ce qui est prévu proportionnellement pour des communes de taille plus importante et il nous paraît logique de ne pas multiplier les équipements à quelques kilomètres de distance.

C'est pourquoi, j'interviens ce jour et vous demande de revenir sur le schéma départemental en tenant compte de la situation précitée au besoin en réévaluant le quota de places défini dans une logique plus adaptée à la situation de nos communes.

Nous sommes attentifs au respect des objectifs du Schéma Départemental, comme le démontrent les efforts importants entrepris effectivement par la Communauté pour permettre de proposer des espaces d'accueil de qualité aux Gens du Voyage et souhaitons qu'une prise en compte de notre demande puisse intervenir dans les meilleurs délais.

Je demande parallèlement à la présente à Monsieur Michel BOYER, Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix délégué aux Gens du voyage de se rendre disponible pour participer à toute séance de travail permettant de faire évoluer cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Copies à :

- Mr Lucchesi, Sous-préfet d'Aix en Provence
- Mr Babre, Sous-préfet d'Istres
- Mr Boyer, Maire de Simiane collongue, Vice-président délégué de la Communauté
- Mr Martin, Maire de Cabriès, Vice-président de la Communauté
- Mr Gachon, Maire de Vitrolles, Vice-président de la Communauté

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

Hôtel de Boadès - 8, place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 93 85 85 - Fax : 04 42 93 85 86 - SIRET : 241 300 276 000 29 - N° TVA : FR 2524130027600029

<http://www.agglo-paysdaix.fr> - e.mail : administration@agglo-paysdaix.fr

Aix en Provence, le 6 février 2014

MONSIEUR RICHARD MARTIN

MAIRE DE CABRIES

HÔTEL DE VILLE

13480 CABRIES

Le Président
Maire d'Aix-en-Provence

Monsieur Le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint copie du courrier que j'adresse ce jour à Monsieur Le Préfet, et Monsieur Le Président du Conseil Général et relatif à la **modification du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage**.

Par ailleurs, je vous confirme la **nécessité de maintenir pour des raisons notamment de sécurité, la position de voie nouvelle prévue entre le carrefour de Lagremeuse et la ZAC de la Duranne**.

Au-delà de ce tronçon de voirie, j'ai noté votre attente pour que des solutions soient étudiées et mises en œuvre afin de limiter le trafic constant de véhicules traversant le village de Calas.

Dans ce cadre, je vous confirme que la Communauté, par délibération du 15 janvier 2014, a décidé de retenir d'intérêt communautaire, l'étude de faisabilité d'une nouvelle voie de liaison entre la RD9 et la RD60 en suivant l'actuel trajet de la voie du TGV.

Je demande aux services communautaires, en liaison en l'Agence de l'Urbanisme du Pays d'Aix et vos services, de lancer sans délais ce travail d'étude nécessaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Pj : Lettre au Préfet
Délibération n°2014_A046

Copie: Monsieur JM PERRIN, Adjoint Spécial Délégué de la Ville d'Aix Quartier de la Duranne.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

CS 40868 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 93 85 85 - Fax : 04 42 93 85 86 - SIRET : 241 300 276 000 29 - N° de TVA : FR2524130027600029

<http://www.agglo-paysdaix.fr> - e.mail : administration@agglo-paysdaix.fr